

# MOTION de l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne

## Conseil d'Administration du 9 juillet 2019

Réunis en Conseil d'Administration, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés.

Les participants rappellent que depuis plus de 10 ans, ils se sont mobilisés pour la réalisation de la LGV POCL Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon, selon les objectifs et les priorités qui ont été maintes fois rappelés.

Récemment, le projet de Loi d'Orientation sur les mobilités (LOM) a annoncé quatre objectifs :  
1/ apporter des alternatives à l'usage individuel de la voiture, 2/ développer les nouvelles solutions de mobilités, 3/ réduire la pollution liée aux transports, 4/ et investir davantage dans les infrastructures.

**Les membres demandent que le POCL soit inscrit dans la LOM comme projet structurant à réexaminer avant 2025.**

Partageant la nécessité d'améliorer d'urgence la qualité des transports de la vie quotidienne, tout en continuant de travailler pour une reprise de programmation de la LGV entre 2028 et 2032, les membres ont décidé lors de la motion votée en AG du 7 décembre dernier :

- d'élargir leurs travaux sur les lignes ferroviaires du quotidien, afin que soient pris en compte les besoins du territoire du Grand Centre de la France,
- et de faire **toute proposition aux pouvoirs publics** (gouvernement, régions, départements, EPCI, opérateur d'Etat type ADEME) en matière d'innovation, d'expérimentation et d'amélioration des mobilités du quotidien.

**Aussi, les membres ont décidé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME dans le cadre de « France Mobilité », dont la date de clôture est le 13/12/2019.**

**Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, les membres demandent :**

- **que soient tenus les engagements de l'Etat, notamment l'entretien des réseaux existants** pour ce qui concerne :
  - la ligne POLT, plus d'1 milliard d'euros et 16 nouvelles rames
  - la ligne Paris/Bourges/Montluçon : 105 M€ (dans le cadre du CPER 2021-2027)
  - la ligne Paris/Nevers/Clermont-Ferrand : 760 M€ et 12 rames neuves
- **que soient préservées les dessertes de leurs territoires**
- **que soit invité l'Association au Comité de Pilotage des schémas directeurs des lignes :**
  - Paris/Montluçon ; Paris/Clermont-Ferrand ; Montluçon/Lyon ; Clermont-Ferrand/Lyon
- **que les matériels à hydrogène soient prioritairement affectés à nos territoires** ne bénéficiant pas de la grande vitesse.
- **que le Comité Technique** présidé par Michel ROSTAGNAT, membre du CGEDD **intègre bien les observations formulées par les partenaires en 2017**, pour **un lancement de la tierce expertise du POCL**, demandé il y a plus d'un an, **dès le début de l'année 2020**, comme précisé par le Comité Technique et le Préfet Coordonnateur.